



Lutte contre les discriminations

Axe	Axe prioritaire 4 Favoriser les dynamiques de l'inclusion
Priorité d'investissement	Priorité d'investissement 2 Lutte contre toutes les formes de discriminations et la promotion de l'égalité des chances
Objectif spécifique	Objectif spécifique 6 Accroître les actions d'accompagnement et de formation visant la réduction des discriminations et la proportion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Public cible (participants)

- Personnes qui n'ont pas une connaissance suffisante de la langue française pour accéder à des formations de base.
- Femmes et Hommes travaillant dans les secteurs publics et privé.

Organismes porteurs

- Acteurs de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle ;
- Structures publiques ou privées agissant dans ce domaine.

Les actions éligibles

- **Types d'actions 1 - discrimination à l'entrée en formation pour les publics / lutte contre toutes les discriminations pour les professionnels**

Apprentissage langue française pour les publics qui n'ont pas une connaissance suffisante de la langue française pour accéder à des formations de base. Il s'agit de mieux appréhender la langue française car mieux comprendre c'est mieux s'intégrer.

Actions à destination des acteurs / des professionnels : sensibilisation, formation et accompagnement des acteurs sur le repérage et lutte contre les discriminations et la valorisation des bonnes pratiques.

- **Types d'actions 2 - discrimination femmes/hommes**

Ingénierie :

Promotion/communication sur les dispositifs publics ;

Valoriser bonnes pratiques en matière d'égalité femmes/hommes pour généraliser les actions innovantes (actions expérimentales ayant démontré pertinence) ;

Études sexuées situation respective des femmes et des hommes en Île-de-France ;

Appui à la construction d'outils spécifiques dans les secteurs public et privé.

Formation / sensibilisation :

Sensibilisation et formation sur les enjeux de l'égalité femmes/hommes pour changer les pratiques des professionnel-les quels que soient leurs domaines de compétences.

Les résultats attendus

- Développement de l'expertise et de la connaissance des phénomènes discriminatoires.
- Réduction des discriminations liées au sexe, au handicap, à l'origine, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la religion...
- Meilleure prise en compte par les acteurs économiques de l'égalité entre les F et les H.

Les critères de sélection des projets

- Partenariat interinstitutionnel/articulation des acteurs.

Les obligations à respecter

- Construire un projet **innovant**.
- **Accompagnement** obligatoire au montage de projet par un chargé de mission du service FESI